



Mairie de Bessoncourt

19 rue des Magnolias ☎ 03 84 29 93 67 mail : bessoncourt.mairie@wanadoo.fr

11 septembre 2018

RESTRICTION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU : NIVEAU CRISE

La situation s'aggrave avec des perturbations possibles sur l'approvisionnement en eau potable. Sophie Elizéon, préfète du Territoire de Belfort, a déclenché le **niveau de crise au regard de la gravité inédite du phénomène de sécheresse qui affecte le département.**

Depuis plus de 2 mois, le département connaît un déficit pluviométrique couplé à des températures élevées. Des épisodes de sécheresse ont pu être rencontrés ces dernières années, sans pour autant jamais atteindre le niveau critique actuel. Par conséquent, Madame la préfète a décidé le renforcement des mesures de restrictions de l'usage de l'eau à leur plus haut niveau, contenues dans l'arrêté préfectoral n°90-2018-09-05-001. Elle appelle l'ensemble des usagers de l'eau et, notamment la population, à adopter un comportement citoyen en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables afin de préserver la ressource en eau et particulièrement les débits des cours d'eau.

Compte tenu de la fréquence, de la durée et de l'intensité de ces sécheresses, des mesures de plus long terme pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la population doivent être engagées.

Les restrictions et interdictions des usages de l'eau en cas de crise sécheresse Retrouvez l'intégralité des mesures de restrictions et d'interdiction fixées par l'arrêté préfectoral n°90-2018-09-05-001 sur le site internet : www.territoire-de-belfort.gouv.fr, ou dans votre mairie sur les panneaux d'affichage dédiés.

En application de l'arrêté précité, sont interdits sur le territoire des communes du Territoire de Belfort :

Usages domestiques et collectifs :

- Le lavage des voitures même en station professionnelle
- Le remplissage des piscines privées existantes d'une capacité supérieure à 2m³
- Piscines ouvertes au public: vidanges et remplissage soumis à autorisation
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément.
- L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf
- Le nettoyage des pistes d'athlétisme, des tribunes et des équipements de loisirs
- Le lavage des voiries
- Le lavage des terrasses, toitures et façades
- L'arrosage des pistes de chantiers
- Le fonctionnement des fontaines publiques d'agrément
- le lavage des réservoirs AEP et les purges des réseaux
- les opérations de maintenance pouvant entraîner une dégradation du niveau de rejet

Usages économiques :

- les industries doivent appliquer le niveau 3 de leur plan d'économie.
- l'irrigation agricole: l'arrosage par aspersion est interdit.
- l'irrigation des cultures de semences, des cultures fruitières équipées de «goutte à goutte» ou de «pied à pied» et des cultures maraîchères, florales et pépinières est interdit entre 20h et 8h.

Ouvrages hydrauliques et plans d'eau :

- le débit réservé doit être strictement respecté.
- à l'exception des ouvrages hydrauliques servant à l'alimentation en eau potable ou à la navigation

INFORMATIONS EXPRESS

- Plans d'eau : vidange et remplissage interdits

* Des dérogations existent : elles doivent être sollicitées et justifiées auprès de la direction départementale des Territoires.

Les restrictions figurant dans ledit arrêté sont d'application immédiate et pour une durée d'application de 2 mois. Leur non-respect est passible d'une contravention de 5^e classe.

Il est toutefois rappelé que les mesures d'économie de la ressource en eau peuvent être appliquées au quotidien, dans un souci de préservation de l'environnement et de la qualité de l'approvisionnement en eau potable dans notre département.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

L'entreprise en charge de déployer la fibre optique a pris contact avec la commune pour l'implantation de deux armoires.

Les occupants de la commune seront libres de souscrire un abonnement fibre optique avec l'opérateur de leur choix ou bien de garder leur abonnement actuel et ne rien changer. La connexion internet sera beaucoup plus rapide, la réception de télévision Haute Définition. Il s'agit là d'un réseau en fibre optique à 100 %.

DU COTE DE LA MÉDIATHEQUE

FESTIVAL CONTE & CIES - VOSGES FATALES

Samedi 30 septembre 2018 - Fort Sénarmont de Bessoncourt

Trois représentations : 11H + 14H + 16H

Compagnie Spectralex - Avec Diane Bonnot et Arnaud Aymard

Tout public - Entrée libre - Durée : 35 mn - Jauge 50 personnes par représentation

Une exposition de toute beauté avec des cadres exceptionnels !

Un entresort de 35 min à savourer entre amis !

« Visiter une exposition n'engage à rien. N'ayez crainte, il ne vous sera fait aucun mal. » Solange Meurthelle, professeur de biologie, a voué sa vie au massif vosgien, à la conservation de ses espèces et à la reconnaissance de ses trésors. Par une série de photos numérotées de 1 à 10, Solange Meurthelle nous emmène flâner du côté de son pays, à travers champs, et nous fait humer ce que seul l'œil expert hume, c'est-à-dire l'âme de cette région montagneuse. Nous découvrirons comment la Vosges souvent malmenée par une réputation de rudesse, a développé sa beauté franche et féminine. Celtes, Romains, Huguenots, Protestants s'y cachèrent, y bâtirent des châteaux secrets, y allèrent souvent, se promenèrent dans ses bois, sur ses crêtes acérées, creusèrent des mines de talc et d'étain. Ils ont laissé ici ou là des impressions de déjà vu, des dames blanches le regard perdu sur leur quenouille. C'est toute cette histoire qu'elle nous donne à sentir et ressentir. C'est un voyage que l'on ne termine pas, l'esprit errant à jamais dans le ciel orageux des Vosges fatales. Par mesure de précaution, nous appelons les propriétaires d'enfants à les prévenir que peut-être, pour des raisons qui ne sont pas de notre volonté, ils pourront avoir un peu peur.

Réservation conseillée: 0384299972 ou mediatheque@bessoncourt.fr

En partenariat avec La grosse entreprise

Pour en savoir plus : <http://spectralex.org>

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS – LES TOURNE'SOLS

L'association les Tourne'sols, association indépendante des parents d'élèves des écoles de Bessoncourt, propose aux parents, à leurs proches ainsi qu'aux habitants du village, une vente de bulbes de fleurs provenant d'Alsace afin de fleurir vos jardins.

Les commandes se dérouleront du 17 septembre au 1er octobre et les livraisons auront lieu après le 15 octobre.

Des catalogues et bons de commande seront mis à votre disposition à la mairie. Les enfants vous remercient de votre participation.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

La mairie sera fermée les : lundi 17 septembre, vendredi 21 septembre, jeudi 27 septembre, vendredi 28 septembre matin et vendredi 12 octobre